



Québec, le 14 avril 2023

AUX RESPONSABLES DE LA TRÉSORERIE DES SYNDICATS DE LA CSD

Conseurs,
Confrères,

La CSD tiendra son vingt-sixième congrès au Centre de congrès de Lévis, **les 13, 14, 15 et 16 juin 2023.**

Je me permets de vous rappeler qu'étant donné l'importance que nous accordons à la participation des personnes déléguées pour la prise de décision, de tout mettre en œuvre pour participer à ce congrès, en **comblant votre délégation officielle**. Si la situation financière de votre syndicat le permet, veuillez inscrire le plus de personnes déléguées fraternelles possible.

Je n'ai sûrement pas besoin d'ajouter que plus la participation sera élevée, plus nous pourrons propager nos décisions et nos orientations et ainsi, meilleures seront les retombées favorables pour l'ensemble de nos membres.

Les frais d'inscription pour le congrès sont de **vingt-cinq dollars (25 \$) par personne déléguée**, qu'il s'agisse d'une délégation officielle ou fraternelle.

REPRÉSENTATION

La représentation de chaque syndicat au congrès est établie selon les règles suivantes :

- Chaque syndicat a droit à un (1) délégué officiel au congrès; le syndicat dont l'effectif se situe entre 101 et 200 cotisants a droit à un deuxième (2^e) délégué officiel; le syndicat dont l'effectif se situe entre 201 et 400 cotisants a droit à un troisième (3^e) délégué officiel et ainsi de suite pour chaque tranche additionnelle de 1 à 200 cotisants, compte tenu de la moyenne des cotisations payées au cours des douze (12) mois de l'année civile précédant le congrès.
- Ne peut être délégué au congrès que le membre en règle d'un syndicat lui-même en règle avec la Centrale.
- **Le syndicat en règle est celui qui n'a pas plus de deux (2) mois d'arrérages dans le paiement de ses redevances à la Centrale.**

Verso .../ 2

SYNDICATS DE MOINS DE 50 COTISANTS

Pour favoriser la participation des délégués provenant des **syndicats de moins de 50 cotisants, le congrès a résolu de verser une indemnité additionnelle atteignant 200 \$** au délégué qui a assisté à toutes les séances de l'événement.

DÉLÉGUÉ OFFICIEL

Pour être reconnu délégué officiel d'un syndicat, il faut être :

- soit une travailleuse ou un travailleur membre de l'unité d'accréditation détenue par le syndicat en règle avec la CSD;
- soit un membre CSD en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Également, sont reconnus délégués officiels :

- les membres du conseil de direction;
- les membres du comité de surveillance;
- les membres du bureau syndical de la CSD.

FRAIS DE REPRÉSENTATION

Les frais de représentation des délégués officiels au congrès sont assumés par la Centrale suivant les modalités et barèmes établis pour la délégation et les frais payés aux délégués de l'assemblée plénière.

L'ouverture officielle du congrès est à **13 h, mardi le 13 juin 2023**. En conséquence, la majorité des personnes déléguées pourront se déplacer le matin même.

IMPORTANT

Je vous demande donc, et ceci, afin de faciliter la tâche de la trésorerie, de bien vouloir compléter et nous retourner **le plus rapidement possible** la lettre de créance jointe à la présente et de procéder au paiement des frais d'inscription de vingt-cinq dollars (25 \$) par personne déléguée, qu'il s'agisse d'une délégation officielle ou fraternelle, et ce, par chèque ou par virement bancaire selon votre préférence. Si vous procédez par chèque, le chèque doit être fait à **l'ordre de la CSD** et le tout devra être expédié **à l'attention du service de la comptabilité, à l'adresse suivante : 990, avenue de Bourgogne, bureau 600, Québec (Québec) G1W 0E8.**

Les insignes d'identification des personnes déléguées vous seront remis à **l'accueil qui débutera à 9 h, le mardi 13 juin 2023.**

Afin de réduire la période d'attente lors de l'accueil, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire à l'avance par courrier.

Espérant avoir le plaisir de vous rencontrer lors de cet événement, je vous prie d'accepter l'expression de mes salutations fraternelles.



Patrick Cyr
Trésorier

PC/lr

- Nous avons négocié pour vous un tarif avantageux pour la chambre à **l'Hôtel Sheraton directement sur les lieux où se tiendra le congrès.** Vous trouverez les tarifs sur la liste des endroits d'hébergement à proximité que nous joignons à la présente.

Il est souhaitable, pour vous éviter tout désappointement, **de réserver sur réception de la présente, directement à l'Hôtel,** en mentionnant que vous êtes de la CSD.

- p.j. **Lettre de créance (à retourner dans les meilleurs délais avec votre chèque)**
Liste des allocations payées par la CSD à l'occasion de ce congrès
Liste des endroits d'hébergement de la région



***** AVIS AUX MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL *****

Exigences relatives à la lettre de créance

Le syndicat doit transmettre à la CSD sa lettre de créance signée par deux membres de son bureau syndical.

La signature de cette lettre de créance par deux membres de votre bureau syndical est une condition à remplir par votre syndicat pour valider l'inscription des personnes déléguées qu'il a choisi de désigner pour participer au congrès ou à la plénière.

Si des personnes se présentent le matin du congrès ou de la plénière pour s'inscrire sans être porteurs d'une lettre créance signée par deux membres du bureau syndical de leur syndicat, la Centrale ne peut tenir pour acquis qu'elles ont été autorisées par le syndicat à participer à cette réunion et à l'y représenter.

Afin d'éviter que votre demande d'inscription soit refusée, vous privant ainsi de participer de plein droit à cette activité ainsi qu'aux remboursements des barèmes prévus, veuillez transmettre votre lettre de créance dûment signée par deux membres de votre bureau syndical.

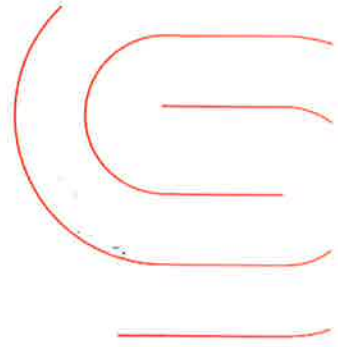
MERCI DE VOTRE COLLABORATION

ET AU PLAISIR DE VOUS RENCONTRER EN JUIN PROCHAIN



CONGRÈS 2023

Première fois au congrès?



MESSAGE IMPORTANT AUX PARTICIPANTS POUR QUI C'EST LA PREMIÈRE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA CSD

Un petit message particulier pour les élus des syndicats qui assisteront pour la première fois au congrès de la CSD.

Le Bureau syndical de la CSD souhaite vous accueillir de manière différente et prendre du temps avec vous, avant le début du congrès. Nous pourrions alors discuter de la CSD, de son fonctionnement, du rôle important que vous avez à y jouer et de vous familiariser avec les règles des instances de notre organisation.

Les membres du Bureau syndical de la CSD invitent donc les élues, élus qui en sont à leur première fois en instance à se joindre à eux, le mardi 13 juin, à partir de 10 h 30, pour un lunch informel. Ce sera une occasion idéale de vous familiariser avec les instances syndicales et d'en apprendre plus sur votre rôle.



Veillez confirmer votre présence à la consœur Linda Rivard soit par courriel à : rivardl@csd.qc.ca ou par téléphone au 418 525-2762, avant le 6 juin prochain.



ALLOCATIONS PAYÉES PAR LA CSD CONGRÈS JUIN 2023 13, 14, 15 et 16 juin 2023

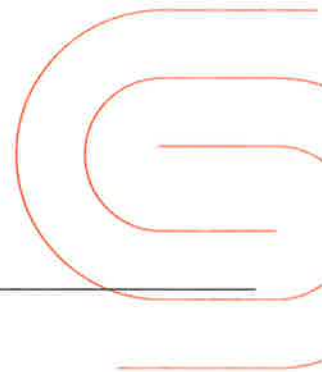
	JOUR		REPAS	MONTANT		HÉBERGEMENT	ALLOCATION	TOTAL	
	Rayon de 40 km (25 milles)	1 ^{re} journée	mardi	dîner	21 \$				
souper				22 \$	43 \$	---	60 \$	103 \$	
2 ^e journée		mercredi	dîner	21 \$					
			souper	22 \$	43 \$	---	120 \$	163 \$	
3 ^e journée		jeudi	dîner	21 \$					
			souper	22 \$	43 \$	---	120 \$	163 \$	
4 ^e journée		vendredi	dîner	21 \$	21 \$	---	60 \$	81 \$	
TOTAL:								510 \$	

	JOUR		REPAS	MONTANT		HÉBERGEMENT	ALLOCATION	TOTAL	
	Rayon de plus de 40 km (26 milles et +)	1 ^{re} journée	mardi	dîner	21 \$				
souper				22 \$					
collation				6 \$	49 \$	200 \$ ³ ou 50 \$ ⁴	60 \$	309 \$	
2 ^e journée		mercredi	déjeuner	14 \$					
			dîner	21 \$					
			souper	22 \$					
			collation	6 \$	63 \$	200 \$ ³ ou 50 \$ ⁴	120 \$	383 \$	
			3 ^e journée	jeudi	déjeuner	14 \$			
					dîner	21 \$			
souper		22 \$							
			collation	6 \$	63 \$	200 \$ ³ ou 50 \$ ⁴	120 \$	383 \$	
			4 ^e journée	vendredi	déjeuner	14 \$			
					dîner	21 \$	35 \$	---	60
TOTAL:								1 170 \$	

1. En raison de l'utilisation de son véhicule, l'indemnité kilométrique est de 0,48 \$ pour chaque kilomètre parcouru.
2. Pour sa participation à toutes les séances de l'événement, le syndicat de moins de 50 cotisants recevra une indemnité additionnelle totalisant 200 \$.
3. Maximum de 200 \$ par nuitée avec présentation d'une facture au nom du participant.
4. Un montant de 50 \$ est remboursé sans preuve de pièce justificative, si dans rayon de plus de 40 km.



CONGRÈS DE LA CSD
CENTRE DE CONGRÈS DE LÉVIS
13, 14,15 et 16 juin 2023



PRINCIPAUX ENDROITS D'HÉBERGEMENT

ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS

**OCCUPATION
SIMPLE**

**OCCUPATION
DOUBLE**

HÔTEL FOUR POINTS by Sheraton (lieu du congrès)

5800, rue J.-B. Michaud

Lévis (Qc) G6V 0B3

Sans frais : **1 888-838-0025**

Tél. : **418 838-0025**

<http://www.fourpointslevis.com/fr>

168 \$

Taxes en sus



Code de réservation : Centrale des syndicats
démocratiques **et** Centre des congrès de Lévis

Hôtel l'Oiselière Lévis

165 A, route du Président-Kennedy

Lévis (Qc) G6V 6E2

Sans frais : 1 866 830-0878

Tél. : 418 830-0878

<https://www.oiseliere.com/>

Hôtel Quality Inn & Suites Lévis

5800, rue des Arpents

Lévis (Qc) G6V 0B5

Sans frais : 1 866 955-7733

Tél. : 418 833-1212

<http://www.qualityinnlevis.com/>

Devant l'impossibilité d'obtenir les tarifs, veuillez

communiquer directement

avec ces établissements.

Comfort Inn Lévis

10, rue du Terroir

Lévis (Qc) G6V 9J3

Tél. : 418 835-5605

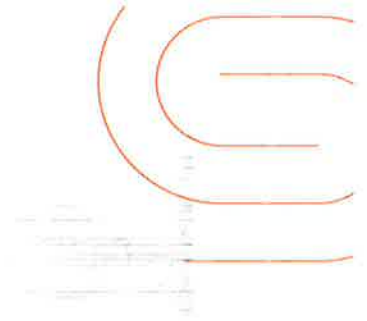
<https://www.choicehotels.com/en-ca/quebec/levis/comfort-inn-hotels>

IMPORTANT

Nous avons réservé un bloc de chambres avec **l'Hôtel Four Points by Sheraton**.

Réservez tôt, avant le 19 mai 2023, en mentionnant

Code de réservation : Centrale des syndicats démocratiques **ET** Centre de congrès de Lévis



*******NOUVEAUTÉ*******

AMORCE D'UN VIRAGE VERT CONGRÈS 2023

C'est avec plaisir que la CSD vous informe que le congrès de juin prochain sera VERT !!!!!

En effet, vous aurez accès à un code QR, qui sera imprimé à l'endos de votre porte-nom, qui vous permettra d'avoir accès à tous les documents qui seront présentés lors de l'événement en version électronique sur vos appareils. Veuillez donc apporter vos tablettes ou autres appareils électroniques avec vous.

Des documents seront quand même disponibles pour celles et ceux qui préféreraient la version papier.

À ce sujet, afin de nous aider à bien planifier l'impression de documents papier, nous aimerions connaître votre choix.

Veuillez svp nous communiquer votre choix par courriel à la consœur Linda Rivard à rivardl@csd.qc.ca. Votre collaboration nous aidera grandement à éviter le gaspillage de papier.

Merci !!!!!